Annexe
Cycles de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières

DIRECTION *GENERALE DELEGUEE GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE* 2

DIRECTION GENERALE DELEGUEE MOBILITES DURABLES, INFRASTRUCTURES ET VOIRIE 2

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DES SYSTEMES URBAINS ET L'INGENIERIE VOIRIE MARSEILLE

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AMENAGEMENT DURABLE HABITAT, INCLUSION ET COHESION TERRITORIALE 3

DIRECTION INGENIERIE FONCIERE ET PATRIMONIALE 3

DIRECTION GENERALE DELEGUEE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CULTURE, SPORT ET EQUIPEMENTS **3**

POLE RESEAUX CULTUREL, SPORTIFS ET GESTION D'EQUIPEMENTS 4

DIRECTION GENERALE DELEGUEE GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE ET DU CYCLE DE L'EAU

(Voir annexe associée)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

DIRECTION GENERALE DELEGUEE MOBILITES DURABLES, INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DES SYSTEMES URBAINS ET L'INGENIERIE VOIRIE MARSEILLE

Cycles de travail
METIERS DE LA SECURITE TUNNEL

- Postes concerné(s) : agent d'intervention tunnels, superviseur tunnels (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Au regard de l'organisation et du besoin du service, le cycle débute sur une semaine de 5 jours travaillés du lundi au vendredi :

- Semaine volante (vacation de 8h) : **06H – 14H00 // 14H00 – 22H00 // 22H00 – 06H00 (dans la limite de 3 nuits) et sans délai de prévenance**

Le cycle se poursuit comme suit :

Les agents travaillent en cycle 3x8 sur des vacations quotidiennes de 8H30
- Horaires de matin : 5h30-14h
- Horaires d'après- midi : 13h30-22h
- Horaires de nuit : 21h30 – 6h

Le cycle est organisé sur 8 semaines dont 3 semaines de repos et 26 jours travaillés

Les agents travaillent 1 week-end toutes les 8 semaines en astreinte

Le cycle de travail est complété de :

2 exercices pompier (4h par nuit)8 heures de réunions annuelles

2 jours de formation obligatoires : = 16h/an

DIRECTION GENERALE DELEGUEE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CULTURE, SPORT ET EQUIPEMENTS

POLE RESEAUX CULTUREL, SPORTIFS ET GESTION D'EQUIPEMENTS

Service Crématorium

Cycles de travail
METIERS DU CREMATORIUM

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Site MARSEILLE SAINT PIERRE

- Postes concerné(s) : agent de crémation, maître de cérémonie (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Nombre d'agent concernés : 8

Modalités du cycle de travail : Cycle en 2/2 (2 jours de travail suivi de 2 jours de repos) glissant du lundi au samedi.
Nombre de jours de congés annuels : 15 (5 fois la durée hebdomadaire moyenne).

Horaires de travail de 7h45 / 12h45 – 13H45 / 18h45 (soit des vacations de 10h00 par jour)

Nombre de jours travaillés par an : 147

L'organisation du cycle est mixte :

- Nombre de jours intégrés dans le cycle 2/2: 141 jours soit 1410h/an
- Nombre d'heures non intégrées dans le cycle : 57 heures dont 5 jours à 10h00 et une journée de 07H00. Les journées de 07h00 sont de : 7h45/12h45-13h45/15h45
- Ces journées sont programmées (une journée tous les deux mois) afin que l'ensemble des agents réalisent la totalité de leur temps de travail.

Soit un total annuel de 1467 heures.

Site MARTIGUES

- Postes concerné(s) : agent de crémation, maître de cérémonie (1467h/an)

  Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

- Nombre d'agent concernés : 6

Modalités du cycle de travail : Cycle en 2/2 (2 jours de travail suivi de 2 jours de repos) glissant du lundi au samedi.
Nombre de jours de congés annuels : 15 (5 fois la durée hebdomadaire moyenne).

Horaires de travail de 7h45 / 12h45 – 13H45 / 18h45 (soit des vacations de 10h00 par jour)

Nombre de jours travaillés par an : 147

L'organisation du cycle est mixte :

- Nombre de jours intégrés dans le cycle 2/2: 141 jours soit 1410h/an
- Nombre d'heures non intégrées dans le cycle : 57 heures dont 5 jours à 10h00 et une journée de 07H00. Les journées de 07h00 sont de : 7h45/12h45-13h45/15h45
- Ces journées sont programmées (une journée tous les deux mois) afin que l'ensemble des agents réalisent la totalité de leur temps de travail.

Soit un total annuel de 1467 heures.

Cycles de travail
UNITE PROPRETE DES PORTS DE PLAISANCE

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Agent de nettoiement

Modalité du cycle de travail :

Temps de travail quotidien : 6h59

- Cycle 6/3 (6 jours travaillés y compris les samedis dimanches et jours fériés + 3 jours de repos glissant)
- Le cycle de travail est organisé en prenant en compte 28 jours de repos compensateur:
- Nombre de jours de travail par an = 200

Haute saison (du 1er avril au 30 septembre) : 05h30 à 12h29 avec 20 minutes de pause comprise.
Basse saison (du 1er octobre au 31 mars) : 06h30 à 13h29 avec 20 minutes de pause comprise.

Les jours fériés sont inclus dans le cycle (récupération des JF travaillés).

Pour raison de service, la direction des ports pourra mobiliser une équipe les après-midis en temps supplémentaire, de 14h00 à 17h00.

En raison de l'accroissement de l'activité en saison estivale, 2 agents de nettoiement saisonniers viendront renforcer les équipes en juin, juillet, août et septembre.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026